



Bruxelles, le 27 novembre 2025
(OR. en)

**16025/25
ADD 1**

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0101 (COD)**

**JAI 1797
ASILE 114
ASIM 85
CODEC 1937**

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Conseil

Objet: Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2024/1348 en ce qui concerne l'établissement d'une liste des pays d'origine sûrs au niveau de l'Union
- *Orientation générale*
- *Déclaration de la Hongrie*

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de la délégation hongroise concernant le règlement susvisé.

ANNEXE

Proposition de

règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2024/1348 en ce qui concerne l'établissement d'une liste des pays d'origine sûrs au niveau de l'Union

Déclaration de la Hongrie

La Hongrie exprime à nouveau ses sérieuses réserves à l'égard du pacte sur la migration et l'asile. En ce qui concerne la liste des pays d'origine sûrs établie par l'Union, la Hongrie a toujours plaidé en faveur de l'inscription automatique des pays candidats éligibles sur cette liste. Nous estimons que cette inscription doit être automatique et qu'il n'y a pas lieu d'imposer d'autres exigences aux pays candidats pour qu'ils restent sur la liste.

Par conséquent, la Hongrie regrette que le texte de compromis suppose de facto que les pays candidats éligibles doivent remplir des conditions plus strictes que les autres pays tiers figurant en annexe.

La Hongrie estime que l'approche la plus solide sur le plan juridique aurait consisté à dresser la liste des pays candidats éligibles, ce qui éviterait de créer des complications supplémentaires et permettrait de traiter les pays candidats éligibles de manière équitable.

Compte tenu de ce qui précède, la Hongrie n'est pas en mesure de soutenir l'orientation générale.
